

PLAN STRATEGIQUE DE EFN 2003-2008



MISSION du EFN

Le Fédération Européenne des Associations Infirmières devrait renforcer le statut et la pratique de la profession infirmière ainsi que les intérêts des infirmières dans l'UE et en Europe

PRINCIPAUX OBJECTIFS du EFN

- OBJECTIF 1:** **S'assurer que les infirmières et le monde infirmier sont au cœur du développement et de la mise en œuvre de la Politique Sociale et de la politique de la Santé et de son introduction dans l'UE et en Europe.**
- OBJECTIF 2:** **Soutenir et faciliter l'accès équitable à des services de santé de qualité dans l'UE et en Europe, grâce à une contribution stratégique au développement d'effectifs infirmiers, efficaces, compétents, motivés et en nombre suffisant.**
- OBJECTIF 3:** **Renforcer la représentation du EFN dans l'UE et en Europe et développer le rôle principal du EFN en tant que passerelle entre les NNA et des décideurs dans les établissements de l'UE.**

PLAN STRATEGIQUE DE EFN 2003-2008

<p>Objectif Principal 1: <i>S'assurer que les infirmières et le monde infirmier sont au cœur du développement et de la mise en œuvre de la Politique Sociale et de la politique de la Santé et de son introduction dans l'UE et en Europe.</i></p>	<p style="text-align: center;">Actions</p>	<p style="text-align: center;">Résultats</p>	<p style="text-align: center;">Ressources</p>
<p>1. Influencer la politique de l'UE sur les questions de Santé Publique</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Évaluer l'utilisation, le but et la portée du document de position du EFN sur la Santé publique 2. Développer un plan d'action avec les partenaires principaux et mettre périodiquement à jour ce plan d'action 3. Développer des recommandations pour la CE et se concerter avec le Comité Permanent des Médecins, Pharmaciens et Sages-femmes, Alliance de la Santé publique européenne, Association de gestion de la Santé européenne, Chercheurs en soins de santé, Forum de Politique de la Santé et Forum européen de la Santé. 4. Communiquer les recommandations du EFN à la CE 5. Participer activement au Forum de Politique de la Santé et au Forum Européen de la Santé et impliquer les Membres et les Membres Associés 6. Répondre au travail de la CE quant au Forum Européen de la Santé 7. Exécuter le plan d'action de la Phase II du Programme du EFN sur la Santé publique 8. Déposer la demande pour la Phase III et impliquer les Pays Candidats 9. Analyser l'apport du EFN au programme de stratégie 10. Participer activement avec la DG Entreprise, le groupe médicaments G10 et les parties prenantes appropriés comme l'association Européenne des technologies médicales 11. Développer la déclaration de position du EFN sur la réutilisation des dispositifs médicaux 12. Développer la déclaration de position du EFN sur les recommandations du groupe médicaments G10 13. Développer la déclaration de position du EFN sur la prestation des services et mettre en oeuvre les recommandations du projet d'E-santé 	<ol style="list-style-type: none"> 1. La politique du EFN sur la Santé Publique est acceptée dans l'UE (2003-2008) 2. Mise en oeuvre d'un Programme d'Éducation de Santé publique pour les infirmières 	<p>Membres du EFN Secrétaire Général du EFN Financement du programme de Santé Publique Coordinateur de Projet</p>

PLAN STRATEGIQUE DE EFN 2003-2008

<p>Objectif Principal 1: <i>S'assurer que les infirmières et le monde infirmier sont au cœur du développement et de la mise en œuvre de la Politique Sociale et de la politique de la Santé et de son introduction dans l'UE et en Europe.</i></p>	<p>Actions</p>	<p>Résultats</p>	<p>Ressources</p>
<p>2. Influencer la politique Sociale de l'UE</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Analyse de l'impact de la convention sur les services de santé (Article 152) pour la prochaine conférence Intergouvernementale en 2004 2. Développer un plan d'action avec les partenaires principaux et mettre périodiquement à jour ce plan 3. Communiquer à la CE les recommandations du EFN 4. Rechercher des financements auprès de l'UE et soutenir des projets jumelés entre les NNA des Etats membres et les NNA des pays Candidats 5. Développer un Plan Stratégique par rapport aux rapports de mission TAIEX, pour soutenir les Pays Candidats dans le processus d'Elargissement 6. Évaluer les rapports de mission TAIEX 7. Organiser un Séminaire sur l'Elargissement pour soutenir les membres de la CEE avec des moyens pour négocier, pour faire pression et pour participer à l'avenir de la profession dans leurs pays 	<ol style="list-style-type: none"> 3. Le EFN est reconnu comme acteur clef dans le développement de la Politique Sociale et de la Santé de l'UE (2003-2008) 4. Les NNA des Pays candidats sont plus informées et soutenues suite aux actions du EFN 	<p>Membres du EFN Président du EFN Secrétaire Général du EFN</p>
<p>3. Participer activement au réseau sur le dialogue Civil et Social</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Participation active au Conseil de l'Europe et à la société sociale et civile en s'inscrivant à l'assemblée des citoyens 2. Prendre la tête pour parler des questions infirmières dans le cadre de la Plate-forme Sociale des ONG 3. Développer un plan d'action avec les partenaires principaux et mettre périodiquement à jour ce plan d'action 4. Communiquer à la CE les recommandations du EFN 5. Participation du EFN au groupe de travail en ce qui concerne le développement du Dialogue Social 	<ol style="list-style-type: none"> 5. Le EFN s'assure que la Politique de Santé de l'UE en ce qui concerne les critères de sécurité pour les biens et les services tend à créer un environnement sûr pour les patients et les infirmières (2003-2008) 6. Le EFN influence le dialogue sectoriel social, qui aspire à promouvoir l'emploi et la justice sociale 	<p>Membres du EFN Président du EFN Secrétaire Général du EFN</p>

PLAN STRATEGIQUE DE EFN 2003-2008

<p>Objectif Principal 2: <i>Soutenir et faciliter l'accès équitable à des services de santé de qualité dans l'UE et en Europe, grâce à une contribution stratégique au développement d'effectifs infirmiers, efficaces, compétents, motivés et en nombre suffisant.</i></p>	<p>Actions</p>	<p>Résultats</p>	<p>Ressources</p>
<p>1. Influencer l'UE pour qu'il développe un système de reconnaissance mutuelle des qualifications en accord avec la politique du EFN</p> <p>2. Soutenir le développement de critères de formation dans l'UE et mettre en place un programme de formation agréé pour les infirmières</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Gestion de réseau avec d'autres professions de la santé 2. Suivre les propositions pour l'avenir de la reconnaissance professionnelle et maintien du flux d'information entre le bureau et les membres et susciter la participation et amendements des NNA 3. Mise à jour périodique du plan d'action avec les principaux dirigeants 4. Développer des recommandations et une déclaration commune pour la CE et se concerter avec les groupes de professionnels de la santé pour fonder un Comité Consultatif sur la formation infirmière 5. Communiquer les recommandations du EFN aux fonctionnaires de la CE 6. Participation active au processus de lobbying 7. Les NNA contactent leurs représentants gouvernementaux, MPE et Organismes de réglementation Infirmières pour s'assurer que les points de vue infirmières sont inclus au niveau national 8. Incorporer le questionnaire ACTN sur le site Web du EFN et des liens vers des bases de données <ol style="list-style-type: none"> 1. Diffuser le plus possible le document de structure du ENNO 2. Examiner la Position du EFN en ce qui concerne l'éducation des infirmières et l'Implication de la Déclaration de Bologne dans l'Éducation Infirmière. 3. Passer en revue la liste des compétences du EFN par rapport au document de compétence de la CE et en consultation avec les membres pour s'assurer que le document reflète complètement la pratique actuelle 4. Suivre les développements du travail du CII sur les compétences en créant un groupe email pour réfléchir sur les deux documents et employer le document ACTN comme une base de départ 5. Développer des principes pour soutenir la formation Continue des infirmières de l'UE, avec des exemples de bonnes pratiques. 6. Créer le document de position du EFN sur la formation continue des infirmières 7. Mise à jour périodique du plan d'action avec les partenaires dirigeants 8. Communiquer les recommandations du EFN aux fonctionnaires de la CE 9. Participation active au processus de lobbying 10. Ce sont les NNA qui contactent leurs représentants gouvernementaux et MPE pour s'assurer que les points de vue des infirmières sont inclus au niveau national 	<p>1. Un système approprié de reconnaissance mutuelle des qualifications pour les infirmières de l'UE est mis en oeuvre par la CE et le EFN et est inclus dans la structure officielle de consultation pour la reconnaissance mutuelle des infirmières (2004)</p> <p>2. Des critères de formation qui assureront des critères sûrs de pratiques infirmières sont développés dans l'UE et en Europe (2005)</p> <p>3. Un système de formation de base et continue pour les infirmières de l'UE et en Europe sera mis en oeuvre pour faciliter la mobilité des infirmières et pour garantir la qualité des soins (3 ans après l'admission des pays candidats)</p>	<p>Membres du EFN Membre dirigeant du EFN Secrétaire Général du EFN Site Web du EFN</p> <p>Membres du EFN Membre dirigeant du EFN Membres du ENNO Secrétaire Général du EFN Coordinateur du projet sur la Santé Publique Site Web du EFN</p>

PLAN STRATEGIQUE DE EFN 2003-2008

Objectif Principal 3: Renforcer la représentation du EFN dans l'UE et en Europe	Actions	Résultats	Ressources
<p>1. Améliorer les activités du EFN en collaborant avec des infirmières, des spécialistes et des groupes d'intérêt générique</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Créer un groupe de travail pour examiner toutes les questions se rapportant au développement d'une liaison plus proche avec les spécialistes et les groupes d'intérêt générique 2. Maintenir le flux d'information entre le Bureau de Bruxelles, les Membres, les Membres Associés et les groupes de spécialistes et d'intérêt générique. 3. Etre actif dans le développement de la collaboration avec le Réseau européen de spécialiste et les groupes d'intérêt générique 4. Développer la structure d'adhésion pour les spécialistes et les groupes d'intérêt générique 	<p>1. Qu'il y ait une Maison Européenne des Infirmières et du Monde Infirmier à Bruxelles qui exprime la voix collective des infirmières de l'UE et de l'Europe (2008-2012)</p>	<p>Membres du EFN Présidente du EFN Secrétaire Général du EFN</p>
<p>2. Investir dans l'extension du bureau de Bruxelles</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Revoir la situation du bureau dont la surface est trop petite pour deux employés à temps plein. 2. Faire un plan dans lequel les alternatives et les options sur les exigences d'espace ainsi que les coûts du possible déménagement du bureau dans un proche avenir devraient être en accord avec l'idée de "Maison des Infirmières" 3. Revoir la structure des cotisations des Membres et Membres Associés du EFN en accord avec le développement de la Maison des Infirmières 	<p>2. Un règlement de bureau, un espace de bureau adéquat pour deux employés à temps plein et de l'espace nécessaire pour organiser confortablement les visites des NNA et d'autres parties prenantes sera disponible (2003-2004)</p>	<p>Secrétaire Général du EFN</p>
<p>3. Optimiser les effets de lobby au niveau national et de l'UE</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Développer le site Web du EFN pour un échange interactif d'information 	<p>3. Le EFN est un interlocuteur clef dans le monde de la Santé Européenne (2003)</p>	<p>Secrétaire Général du EFN</p>